

DU MANDAT A L ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE



DURÉE

14 Heures (2 jours)



LIEU

Sur site ou en centre de formation



PUBLIC

Tout professionnel exerçant une activité immobilière. (Agent immobilier, négociateur, mandataires...)-

Accessible aux personnes en situation de handicap



TARIF

Sur devis, selon les modalités de prise en charge et options supplémentaire



Prérequis

Connaissances de base en matière de réglementation immobilière, évaluées à partir du test de positionnement.

Modalités d'accès

Entretien téléphonique
Recueil de besoin
Contractualisation
Test de positionnement

Délais d'accès

1 semaine en amont du démarrage de la formation

Méthodes pédagogiques

Utilisation de pédagogies actives et innovantes



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les différentes étapes de la vente immobilière
- Sécuriser les honoraires
- Développer un comportement professionnel tant à l'égard du vendeur que de l'acquéreur



CONTENU DE LA FORMATION (1/2)

La prise de mandat:

Rappel sur le droit des contrats, conditions de validité des contrats : capacité des parties, objet licite, vices du consentement appliqués à l'immobilier (exemples) : l'obligation de renseignement

Le mandat Hoguet :

Les clauses obligatoires, les obligations des parties, les clauses spécifiques : clause pénale, clause d'exclusivité, le droit à rémunération ou à dédommagement de l'agent immobilier.

Mandat et publicité :

Publicité et pratiques commerciales trompeuses



CONTENU DE LA FORMATION (2/2)

Les règles du démarchage à domicile (loi Hamon):

Précaution à l'utilisation des photos obligations de rédactions relatives aux annonces immobilières, le bon visite sa portée et le devoir d'information et de conseil

La phase des POURPARLES:

Les nouvelles règles du droit des contrats, rupture abusive de pourparlers, distinctions entre lettre d'intention d'achat et offre d'achat, établissement de l'offre d'achat et contre propositions.

L'AVANT CONTRAT :

Choisir entre promesse unilatérale de vente et compromis, obligation d'information et de conseil de l'agent immobilier, obligation d'information du vendeur, examen des clauses essentielles, droits de préemption, clause de substitution, délai de réitération/prorogation, droit de rétractation/réflexion

Le suivi du dossier jusqu'a l'acte authentique :

Le suivi des délais, les relations avec notaires, vendeurs et acquéreurs, l'acte authentique et régèment des honoraires



ORGANISATION DE LA FORMATION

Équipe pédagogique

Consultant technique

Moyens pédagogiques et techniques

Support informatique

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

QCM

Modalités d'évaluation

Questionnaire de positionnement

Questionnaire des acquis avant et après la formation

Questionnaire satisfaction à chaud

Questionnaire à froid à 3 mois

Feuille de présence

CONTACT

Vous avez un handicap et la salle n'est pas adaptée ?
Merci de contacter le responsable handicap

Kévin MELIDOR-FUXIS - 06.74.82.82.45

Contact@ludorium-cfa.com

Ludorium Formation CFA - 2 Rue Odette 13015 Marseille



LUDORIUM